

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 20 janvier 2009

Présents

Membres du Conseil Municipal : 13 (2 excusés)
Public : 3 membres de notre association

Rappel du dernier Conseil Municipal

Lecture du compte-rendu du dernier Conseil Municipal par M. le Maire.

I - Surtaxe Eau et assainissement

Il s'agit de la part perçue par la commune sur la consommation d'eau et sur l'assainissement. Elle est actuellement, sur la période allant de mai 2008 à mai 2009 de 0,28 €/m³ pour la consommation et de 0,28 €/m³ pour l'assainissement (soit un total de 0,92 €/m³).

Les revenus des taxes, associés aux emprunts bancaires, permettent de financer les investissements liés à la distribution de l'eau. La stratégie de financement consiste à trouver le compromis optimal entre financement propre et emprunt.

Les investissements "réseau d'eau" sont aujourd'hui planifiés jusqu'en 2013 :

- 2009 : Route de Volvic (109 744 €) et chemin des Amandiers (28 264 €) ;
- 2010 : Place du couvent (148 902 €) et chemin des Batignolles (37 392 €) ;
- 2011 : Tranche 3 de la route de Volvic et rue des Chaneaux ;
- 2012 : Route de St Genest ;
- 2013 : Route de St Genest (tranche 2) et rue des Buges.

Il ne devrait plus y avoir de travaux après 2013.

Le but de ces investissements est de rénover le réseau et de limiter ainsi les pertes en eau, qui sont maintenant facturées à la commune par le Syndicat d'Adduction en Eau Potable (SAEP).

Gilles Michaud passe en revue les dépenses et les recettes d'exploitation. Il précise ensuite qu'un critère de bonne gestion est de dégager un excédent d'exploitation se situant entre 40 et 60 k€ et que, celui-ci s'élevant à Marsat, et pour l'année 2008, à 61 304 €, on peut considérer qu'il s'agit d'une bonne gestion. Cet excédent sera utilisé pour compenser les déficits d'investissements (- 54 766,68 €) dus aux travaux prévus pour 2009.

Afin d'assurer le financement des travaux prévus, une stratégie de compromis entre emprunt et augmentation de la taxe est proposée au conseil municipal : réaliser, pour les travaux de 2010, un emprunt de 80 000 € et augmenter, pour la période allant de mai 2009 à mai 2010, la part communale de 8 centimes d'euro, qui passera donc de 0,92 €/m³ à 1 €/m³. Les augmentations prévues pour les périodes ultérieures sont respectivement de 4 centimes pour 2010-2011, 4 centimes pour 2011-2012 et 2 centimes pour 2012-2013.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

La taxe prélevée par le SAEP, qui s'élève à 0,43 €/m³, sera répercutée exactement sur la facture du consommateur (pas de marge réalisée par la commune là-dessus)

II - Travaux place du Couvent

Les travaux à réaliser concernent l'éclairage public et les réseaux France Telecom (pour un montant de 30 572 €, l'adduction en eau potable (27 575 €), des aménagements paysagers, la réalisation de places de parking et des travaux divers (bancs, caches pour mettre les poubelles, etc.). Le montant total H.T. de ces travaux s'élève à 136 050 €, ce qui amène à un montant T.T.C. de 180 539,36 €, en tenant compte de la majoration de 5% pour cause d'imprévu.

Les subventions auxquelles la commune peut prétendre peuvent provenir :

De la Dotation Globale d'Équipement (DGE) pour l'aménagement paysager ; elle est plafonnée à 30% – pas du tout gagné, mais à tenter ;

Du Conseil Général :

Pour l'adduction en eau potable (plafonnée à 25%) ;
pour des projets particuliers, comme les aménagements de surface (plafonnée à 30%), au titre du Contrat Local de Développement (CLD) – une demande a été faite en se référant au Plan d'Aménagement du Bourg (PAB) présenté il y a déjà quelques années et a reçu un avis favorable ;
Pour tous les autres travaux, "lignes normales" (plafonnée à 25%).

La proposition est de soumettre ces quatre dossiers pour obtenir les subventions correspondantes.

La proposition est votée à l'unanimité.

III - Vacation funéraire

Lors d'un décès, quand un corps entre sur la commune il doit être réceptionné par un officier de la commune ou par le garde champêtre.

Quand c'est le garde champêtre qui réceptionne, il touche une prime (payée par la famille à l'entreprise de pompes funèbres, qui reverse cette prime au garde champêtre).

Dans le cas d'un élu, la prime (quand elle est reversée par les pompes funèbres, ce qui n'est visiblement pas toujours le cas) est reversée au profit du CCAS.

La prime était de 13 € brut (soumise à la CSG). La loi a maintenant évolué et impose de fixer cette prime entre 20 et 25 €, à décider par la commune.

La proposition est de fixer cette prime à 20 €.

La proposition est votée à l'unanimité.

IV - Journée de solidarité

Le principe de la journée de solidarité (initialement fixée au Lundi de Pentecôte, puis laissée libre aux entreprises) doit être également appliqué pour les employés communaux.

La mairie doit demander à ses employés de fournir 7 heures de travail non payé (pour un temps plein) et verser à l'état 0.3% du traitement de base.

La difficulté est de savoir comment répartir ces 7 heures de corvée par an pour les personnes non annualisées. Il est proposé d'ajouter 9 minutes par semaine pour un temps plein.

La proposition est votée à l'unanimité.

V - Acceptation d'un titre en non valeur

Une famille a quitté Marsat sans payer les heures d'études et il n'a pas été possible de la retrouver. Michel Grosshans fait remarquer que l'on ne rencontrerait pas ce problème si c'était gratuit !
Le percepteur a proposé de faire passer le montant dû (81.75€) en non-valeur (c'est-à-dire passe "par pertes et profits").

La proposition est votée à l'unanimité.

VI - Questions diverses

Commission Aménagement de l'espace de Riom Communauté

Riom Communauté recherche des volontaires pour participer à un groupe de travail "développement durable". Josiane Druon se porte volontaire (elle fait déjà partie de la commission associée).

Redéfinition du prestataire du réseau de transports pour Riom Communauté

Riom Communauté recherche quelqu'un de la commune pour participer au comité de pilotage. Pascale Gacon se porte volontaire.

Prévention de la délinquance sur le territoire de Riom Communauté

Le Conseil Général propose de créer des lieux pour les jeunes ayant des problèmes de (petite) délinquance. Il s'agirait de Points d'Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) dans lesquels les jeunes, mais aussi éventuellement leurs parents, pourraient être accueillis et écoutés. Les responsables de ces PAEJ pourraient aussi aller dans les communes à leur rencontre dans le but de mieux comprendre leurs problèmes.

Le coût pour les communes participant au programme serait de un euro par habitant, soit environ 1 200 € pour Marsat.

L'Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA 63) est pressentie pour mener ce projet à bien. Elle propose un local ouvert au public avec trois éducateurs employés à plein temps. Elle envisage de travailler avec les acteurs locaux pour relayer les informations, de favoriser l'émergence de réseaux en amont et en aval pour faire venir les jeunes, d'aller chez les gens du voyage, etc.

Monsieur le maire souhaite que la commune puisse participer à ce projet.

Le principe est accepté à l'unanimité. La décision sera soumise au vote quand la somme exacte sera connue.

Installation du défibrillateur

La formation sera assurée gratuitement par le Dr Brunet. Baudoin Thouvenin est en charge de fixer une date pour cette formation.

Michel Grosshans propose d'étudier la possibilité d'amener ce défibrillateur près du terrain de foot les dimanches, à l'occasion des matches.

Question sur le Service Postal à Marsat

Bastien Poulet pose la question de l'évolution éventuelle du service postal à Marsat.

M. le Maire déclare avoir, parce qu'il a lu le bulletin d'information de l'association Marsat Autrement, anticipé la question, mais il ne voit pas de solution immédiate.

Selon lui, le problème principal est que si on veut mettre l'agence postale à Proxi, on ne saura pas quel travail donner à Francine Caumette ? Il précise qu'il n'est pas envisagé de l'employer autrement à la mairie pour le moment.

Se posent également d'autres questions, comme la sécurité (stockage de fonds et de timbres), l'aptitude, etc.

En ce qui concerne une évolution possible des horaires, il faut voir avec la Poste. La question va être posée.

La crainte du maire est que La Poste lâche le service postal à Marsat. Quelques membres du conseil municipal reconnaissent tout de même que les horaires d'ouverture de l'agence postale ne sont pas pratiques.

Prochain Conseil Municipal : mardi 17 février.